

# Principes de base pour une politique de paix crédible en Suisse

- friedenskraft.ch, 6. Décembre 2018 -

1. En avant vers une neutralité stricte et sans armes: sortie du soi-disant partenariat avec l'OTAN pour la paix. Pas de sanctions contre les peuples.
2. Transformation de l'armée, du service civil et de la protection civile en une organisation de protection civile: utilisation adéquate d'une milice nationale pour les hommes et les femmes au service de la société (transition énergétique, services sociaux, protection de l'environnement et protection civile).
3. Pas d'industrie d'armement. Pas d'exportation ni de commerce de matériel de guerre.
4. Condamnation et interdiction des armes biologiques et chimiques, des armes à sous-munitions, des mines antipersonnel, des munitions à l'uranium, des armes nucléaires et des armes de destruction massive.
5. Interdiction des investissements dans l'industrie de la défense par la BNS, l'Etat, les cantons, les communes et tous les fonds de pension obligatoires.
6. Système monétaire et financier juste: toute la monnaie, y compris la monnaie scripturale, provient d'une administration monétaire indépendante, qui doit stabiliser le pouvoir d'achat du franc suisse. Système bancaire séparatif. Pas de « Too-big-to-fail ». Pas de « Bail-out ». Pas de « Bail-in ». Réglementation plus stricte du marché financier et des produits financiers. Compensation des soldes du commerce extérieur, par exemple par l'ICU.
7. Économie circulaire la plus régionale et décentralisée possible pour en finir avec la nécessité de croissance. Fermeture accélérée des centrales nucléaires et fin de l'utilisation des combustibles fossiles. Matière première recyclée uniquement avec des énergies renouvelables. Évaluation de l'impact sur l'environnement des substances et technologies avant homologation, ainsi que responsabilité totale pour les dommages causés à l'environnement du fait des produits. Interdiction générale des produits reconnus toxiques pour l'environnement.
8. Rôle de médiateur actif, neutre et préventif de la Suisse dans le dialogue, la coopération, le principe de non-violence, le droit de tous les peuples à la paix et à un environnement intact pour les générations futures (éthique planétaire).
9. Respect strict du droit international des Nations Unies, y compris l'interdiction de la violence. Reconnaissance contraignante du Tribunal des crimes de guerre. Induire en erreur intentionnellement et manifester la population est un délit poursuivi d'office. Droit à des bases vitales publiques intactes tels que le sol, l'eau et l'air.
10. La Suisse soutient l'Assemblée générale des Nations Unies en tant qu'organe suprême de décision pour les problèmes mondiaux tels que la dégradation de l'environnement et les guerres. La résolution des autres problèmes doit être la plus décentralisée, régionale, fédérale et subsidiaire possible. Respect de l'autodétermination des peuples.